

COMMUNE DE L'ABERGEMENT DE VAREY

Compte-rendu de la séance du

06 octobre 2025

Président de la séance : Philippe DEYGOUT
Secrétaire de la séance : Danièle MAUFFREY

Présents : Philippe DEYGOUT, Alexandre BIDAL, Laurent ROBERT, Stephan JUENET, Michèle DELORME, Danièle MAUFFREY, Julie CHARBONNIER

Représentés : Michel PHILIPPON représenté par Philippe DEYGOUT, Anthony BRUNET représenté par Laurent ROBERT

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 02 juin 2025.
- Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture.
- Obligation de dépôt d'une demande de permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.
- BUDGET PRINCIPAL - DM n° 2 - Subvention exceptionnelle pour la classe de CM1 de l'école de St Jean le Vieux votée en 2024.

Questions diverses.

Délibérations du Conseil

25-2025 - Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture. (N° DE_025_2025)

Le Conseil municipal,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la Carte communale,

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article R421-12,

CONSIDERANT que le Conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par la Carte Communale préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 06 octobre 2025, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

Délibération : adoptée

26-2025 - Obligation de dépôt d'une demande de permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal. (N° DE_026_2025)

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Carte communale,

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article R421-27,

VU le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,

VU le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1^e octobre 2007,

CONSIDERANT qu'à compter de cette date, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne seront plus systématiquement requis,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'instituer, à compter du 06 octobre 2025, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme.

Délibération : adoptée

27-2025 - BUDGET PRINCIPAL - DM n° 2 - Subvention exceptionnelle pour la classe de CM1 de l'école de St Jean le Vieux votée en 2024 (N° DE_027_2025)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

| | | DEPENSES | RECETTES |
|--------|---|-----------------|-----------------|
| 615231 | Entretien, réparations voiries | -500.00 | |
| 65748 | Subv.fonct.autres personnes droit privé | 500.00 | |

TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|-----------------|-----------------|
| TOTAL : | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL : | 0.00 | 0.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération : adoptée

Questions diverses

- Déneigement

Nous recherchons un service plus proche que le prestataire 2024 dont le contrat arrive à échéance.

2 devis :

- Agriforest (Montgriffon) 1 800 € d'astreinte + 80 €/H intervention
- GCTP Gael Zbinden (L'Abergement de Varey) 900 € d'astreinte + 65 €/H intervention

Contrat pour une saison.

- Travaux de la Rue du Moulin (suite travaux route des vignes)

Coût de travaux 77 000 €

Subvention du département 21 000 €

Les travaux doivent commencer avant juin 2026 pour que la subvention soit maintenue.

Le Maire va demander à ARCHIGRAPH de rechiffrer le projet en incluant la réfection du mur de la fontaine.

- Collaboration avec ALEC01 : Modes de chauffage

Alec01 nous propose une étude comparative des modes de chauffage.

Ces études sont prises en charge (cf la charte que nous avons signée avec Alec01)

- Rapports avec la trésorerie

Notre conseiller Alain Moisson nous a fait part du problème du « budget annexe desserte forestière » (qui est inactif depuis sa création)

Le projet de piste forestière est en stand-by du fait de la Mairie de St Jean le Vieux.

Il est proposé de laisser le budget en l'état dans l'attente d'une réunion avec un médiateur (ou les prochaines élections), sa fermeture restant toujours possible sur demande de la Mairie.

- SR3A

Réflexion en cours sur les Espaces de Bon Fonctionnement des affluents de la rivière d'Ain – Réunion le 8/10 à 13h30 avec le SR3A et les communes concernées par l'Oiselon, le Riez, le Veyron.

- Demande de stage de Mr Marcaille

Nous ne pouvons accepter de stagiaire, n'ayant pas assez à lui proposer ni l'encadrement nécessaire. On propose de diffuser son CV (SR3A, associations environnementales...)

- Élagage des platanes place de Dalivoy = Prévu

- Les murs qui s'écroulent

7 ou 8 murs sur la commune, on propose d'en faire l'inventaire avec Archigraph et de mobiliser un spécialiste (Ets Meygret) pour évaluer les travaux et faire des devis si nécessaire.

- Le prochain conseil se programme le 15/12 pour délibérer notamment sur le SERA qui va intégrer le SPANC et la Commune de Vaux pour l'assainissement + finalisation de notre transfert.

- Activités des élus

Réunion avec les conseillers départementaux et le service départemental des routes le 9/10 à 18h.

Philippe Deygout et Laurent Robert se rendront le 10/10 au salon des Maires de l'Ain.